



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 18/03/2025 en présentiel et audioconférence

Président : M. Jean Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Fatah LARAB - Meissa NGOM - Jacques RIVALS - Jean-Marc STERNE

Excusés : MM. Christophe MPAGA - Olivier PITCHOU TCHAMAKO - Jerry TOUSSAINT.

Absent : M. Anthony PINTO

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS

Match N°28232696 AC PARIS 15 2 / ES PARISIENNE D1 du 08/03/25

Courriel de l'AC PARIS 15 du 10/03/25 nous signalant la disparition aux vestiaires de la tablette qui a servi pour la rencontre citée en objet et l'impossibilité de récupérer les données du match via une autre tablette

Hors de la présence de M. NGOM, la commission déplore cet emprunt définitif et demande à l'arbitre officiel central un rapport mentionnant le score et les sanctions administratives éventuelles ainsi qu'au club de l'ES Parisienne la composition de son équipe.

Lecture du rapport de l'arbitre qui confirme le score du match 4/2 en faveur de Paris 15 AC et les sanctions administratives.

La commission entérine le score de 4/2 en faveur de l'équipe 2 de Paris 15 AC et réclame pour la dernière fois avant sanction la composition de l'équipe de l'ES Parisienne.

Match N° 28234187 ESP PARIS 19 2 / PUC 2 D3.A du 15/03/25

Lecture de la FMI et du Rapport de l'arbitre officiel : Match arrêté à la 70' suite à la blessure du joueur N° 2 de l'ESP PARIS 19 ne pouvant être bougé avant l'arrivée des pompiers.

Le match ayant lieu en nocturne, il ne pouvait reprendre après l'évacuation du blessé et avoir sa durée réglementaire avant la fermeture des installations, la commission donne match à rejouer le 12/04/25.

Match N° 28236209 RACING CLUB 18 2 / PARIS OUEST TERNES D4.B du 30/03/25

Accord des deux clubs pour jouer le 04/05/25 sans préciser le motif de la demande.

La commission ne donne pas un avis favorable et maintien la rencontre à sa date initiale.

SENIORS FEMININES**Match N° 28247430 COURONNES OFC / PARIS 13 ATLETICO D1 du 15/03/25**

Lecture du rapport de l'arbitre : Match arrêté à la 60' minute sur un score de 4/0 en faveur de l'équipe de Couronnes OFC au motif que l'équipe de Paris 13 Atlético a débuté la rencontre avec 8 joueuses et que la sortie de la joueuse N° 1 sur blessure ne présentait plus le nombre minimum de joueuses pour continuer la partie.

La commission donne match perdu par pénalité (-1Pt ; 0but) à l'équipe de Paris 13 Atlético pour en donner le gain à l'équipe de Couronnes OFC (3pts, 4buts)

ANCIENS**Match N° 28236544 CHEMINOTS A. PARIS / BENFICA ARGOSELO D2.A du 16/03/25**

Courriel des Cheminots A Paris du 14/03/25 déclarant forfait.

La commission entérine le premier forfait avisé de l'équipe des Cheminots A Paris.

JEUNES**U 14****Match N° 28237472 CA PARIS / SALESIENNE D1 du 15/03/25**

Rapport de l'arbitre officiel du 17/03/25 signalant qu'il n'a pas pu enregistrer les changements suite à un bug de la tablette et confirme que tous les joueurs ont participé à la rencontre.

La commission en prend bonne note.

Match N° 28237663 ENFANTS GOUTTE D'OR / CAMILLIENNE D2.B du 15/03/25

Lecture de la FMI, match arrêté à la 45' minute sur le score de 0/10 en faveur de l'équipe de la Camillienne au motif que l'équipe des Enfants Goutte d'Or est réduite à 7 joueurs sur le terrain.

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe des Enfants Goutte d'Or (-1pt;0but) pour en reporter le gain à l'équipe de La Camillienne (3pts ; 10 buts)

Match N° 28238040 PARIS 15 AC / J A PARIS D4.B du 15/03/25

Courriel de la J A PARIS du 17/03/25 déclarant forfait.

La commission entérine le 3^{ème} forfait de l'équipe de la J A Paris et déclare le forfait général de l'équipe. Il est fait application de l'amende de 100 € (Cf. annexe financière)

Match N° 28249910 AS CENTRE PARIS / CHAMPIONNET 2 D4.C du 15/03/25

Courriel de l'AS Centre Paris du 17/03/25 signalant que la rencontre n'a pas eu lieu au motif : 2 matches programmés à la même heure et sur le même terrain.

Courriel de la DJS du 15/03/25 confirmant le doublon sur le stade Faber et l'oubli de l'envoi d'une AOT sur un autre créneau.

La commission donne match à jouer le 12/04/25.

Dossier transmis par la commission des statuts et règlements du 10/03/25.

Match N° 53211852 PARIS 13 ATLETICO 2 / PARIS EST SOLITAIRE 1/2 FINALE Coupe amitié U14 du 01/03/25.

La commission a donné match perdu aux 2 équipes pour non-respect du règlement de cette coupe (article 7)

La commission prend acte de cette décision et déclare l'équipe 2 du PUC vainqueur de cette compétition.

U 18

Match N° 28239001 PARIS XVII POUCHET / VIKING PARIS D3.B du 16/03/25

Courriel de Paris XVII Pouchet signalant que le match a débuté avec du retard du fait que la couleur des maillots du club VIKING n'est pas déclarée sur le site du district et qu'il a fallu s'adapter au dernier moment.

La commission en prend bonne note et demande au club de Viking de faire le nécessaire dans les meilleurs délais.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non-communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait par application de l'article 44.2 du RSG district 75.

1^{er} appel :

28238490 CFFP / AF PARIS 18 2 U16 D2.B du 16/03/25

28237664 ESP. PARIS 19 3 / PETITS ANGES U14 D2.B du 15/03/25

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D4

AS BON CONSEIL (PV du 24/09/24)

TROPS FC 2 (PV du 24/09/24)

PETITS ANGES 2 (PV du 26/11/24)

OP XV (PV du 17/12/24)

VIKING 2 (PV du 11/02/25)

JUNIOR ACADEMIE FC (PV du 11/03/25)

SENIORS F D1

ENTENTE FEMININ PARIS XIII (PV du 29/10/24)

P.U.C. 3 (PV du 28/01/25)

ANCIENS D2

HAJDUK VELJKO (PV du 12/11/25 déclassement discipline)

PETITS ANGES 2 (PV du 21/01/25)

U18 D3

PARIS 13 ES 2 (PV du 17/09/24)

ESC XV (PV du 01/10/24)

ESC PARIS 20 (PV du 08/10/24)

JAM (PV du 11/03/25)

U16 D2

CAMILLIENNE 2 (PV du 01/10/24)

U16 D3

MINIS MAXIS (PV du 01/10/24)

ENFANTS GOUTTE D'OR (PV du 01/10/24)

PARIS EST SOLITAIRE 2 (PV du 08/10/24)

RACING CLUB 18 (PV du 11/02/25)

TROPS (PV du 17/12/24)

U15 D1

SALESIENNE (PV du 17/09/24)

ENFANTS GOUTTE D'OR (PV du 11/02/25)

PARIS 19 ANTILLAIS 5PV du 11/02/25)

U14 D3

MONTMARTRE OL (PV du 17/09/24)

U14 D4

CFFP 2 (PV du 01/10/24)

ESC PARIS 20 (PV du 08/10/24)

RACING CLUB 18 (PV du 15/10/24)

J A PARIS (PV du 18/03/25)

ESC XV (PV du 12/11/24)

AS BON CONSEIL 3 (PV du 10/12/24)

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES

RAPPEL

Dans la mesure du possible la CDA désignera un trio arbitral sur tous les tours à partir des quarts de finale, sauf pour ceux des coupes amitiés U16 et U14 ainsi que les matches entre deux équipes d'un même club où un seul arbitre sera désigné. Il est rappelé que le défraiement des arbitres est à la charge du club recevant conformément à l'article 17.1 du RSG 75, sauf décision dérogatoire prise par la commission. La commission précise donc qu'en jeune (U14 à U18) l'arbitre central est à la charge du club recevant et les deux arbitres-assistants sont à la charge des deux clubs.

Coupe 75 SENIORS

1/2 de finale le 27/04/25 – tirage effectué le 18/03/25

Coupe SENIORS Amitié

Finaliste Enfants Goutte d'Or 2 – ES Parisienne 2 sous réserves de procédures en cours

Coupe CDM

Finaliste Paris 13 Atlético – Paris US Suisse sous réserves de procédures en cours

Coupe séniors Féminines

1/2 de finale le 12/04/25 – tirage effectué le 18/03/25

Coupe Anciens

1/2 de finale le 27/04/25 – tirage effectué le 18/03/25

Coupe U 20

1/2 de finale le 06/04/25 – tirage effectué le 18/03/25

Coupe U18

1/2 de finale le 27/04/25 – tirage reporté au 01/04/25 suite aux procédures en cours.

Coupe U17

Finaliste Paris 13 Atlético 2 – Paris FC 2 sous réserves de procédures en cours

Coupe U16

1/2 de finale le 27/04/25 – tirage effectué le 18/03/25

Coupe U16 amitié

1/2 de finale le 27/04/25 – tirage effectué le 18/03/25

Coupe U15

1/2 de finale le 12/04/25 – tirage effectué le 18/03/25

Coupe U14

1/2 de finale le 12/04/25 – tirage effectué le 18/03/25

Coupe U14 amitié

VAINQUEUR : P.U.C. 2

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

1/2 de finale le 12/04/25 – tirage effectué le 18/03/25